

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°086/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 19 novembre à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>8</b>
VOTANTS	:	<b>8</b>

**OBJET : PLAN D'INTERVENTION DE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES 2025-2026 :  
CONVENTION AVEC HELICOPTERES DE FRANCE (HDF)**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France (HDF) relative aux P.I.D.A. pour l'année 2025-2026.

Le Maire charge le prestataire Hélicoptères de France (HDF) d'assurer des prestations de transport et de largage d'explosifs dans le cadre du plan P.I.D.A. pour la sécurisation des Domaines Skiables et autres zones sensibles par grenadage.

Cette convention pourra se superposer à celles établies avec Savoie Hélicoptères et SAF Hélicoptères.

*VU la circulaire n°800-488 du ministère de l'Intérieur en date du 7 novembre 1988 concernant le déclenchement préventif d'avalanches par grenadage à partir d'un hélicoptère ;*

VU l'autorisation préfectorale en date du 31 octobre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**APPROUVE** les tarifs de Hélicoptères de France (HDF) pour la saison 2025/2026, qui sont de 34€ HT la minute de Vol + 80€ HT par treuillage, TVA à 20%.

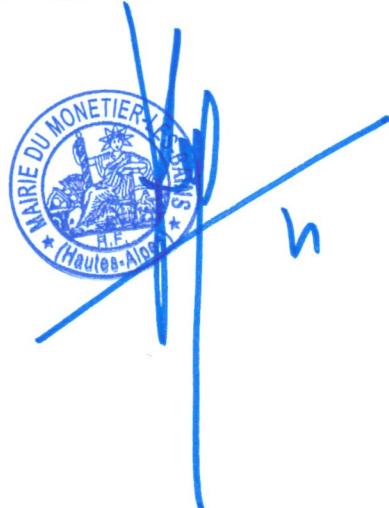
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

